

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2009**

**20h**

**Convoqués :** Jean-Pierre RONSEAU, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Martine RHONE, Didier DELAVELLE, Hubert CROZAT, Jean-Pierre MAZEREEL, Pierre-François SOUCHON, Patricia GIANNETTA, Nicolas VIGOUR, Héliéo COSTA ELIAS, Benoît DINVAUT, Brigitte DUPONT, Matthieu SIRAUT, Pascal ANGHELOVICI, Michel MAGNEE, Michèle BOLAND, Ange-Marie SONNET, Jean-François TROITZKY

**Date de convocation :** 26/06/2009

**Absents excusés :** Jean-Pierre RONSEAU, pouvoir donné à Martine RHONE  
Laurent DEGODET, pouvoir donné à Hélène COLZY  
Matthieu SIRAUT, pouvoir donné à Pascal ANGHELOVICI

**Absent non excusé :** Héliéo COSTA ELIAS

Monsieur Hubert CROZAT est nommé secrétaire de séance

-----

**I – APPROBATION DES COMPTE-RENDU DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX**

Les conseillers approuvent le procès verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2009 à l'unanimité.

**II– COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE COMMISSION**

**1. Commission Terres du Circuit (Réunion du 16 juin 2009)**

Monsieur DELAVELLE informe le Conseil Municipal que lors de cette réunion de la Commission Terres du Circuit, il a été décidé d'abandonner les deux projets de valorisation reçus à l'issue de l'appel à projets. En effet, l'un des projets ne correspondait pas aux attentes de la commune, et l'autre s'est révélé incompatible avec le SCoT.

EN conséquence, les membres de la Commission ont décidé de la dissoudre et de l'intégrer à la Commission PLU.

**2. PLU : Réunion de la Commission du 15 juin 2009 et Réunion des PPA du 22 juin 2009**

Monsieur DELAVELLE indique que le diagnostic du territoire communal a été présenté aux membres de la Commission PLU qui y ont apporté quelques modifications. Ces modifications ne changent pas le sens général du document mais apportent des nuances importantes et qui ont donc été reprises dans le diagnostic.

Ce document a ensuite été soumis aux Personnes Publiques Associées qui n'ont pas formulé d'observations particulières mais ont plutôt apporté des confirmations aux premiers axes de réflexion évoqués à la fin du document :

- L'importance de préserver les zones de vignoble a été réaffirmée
- L'abandon du projet de déviation nord de la commune a été confirmé par le Conseil Général
- Le Syndicat des Eaux de la Garenne a appelé la commune à être attentive à la préservation du captage de la Garenne et a fait part de sa satisfaction d'être associé, pour la première fois, à la procédure de révision du PLU.

**3. Commission 3<sup>ème</sup> âge et CCAS (Réunion du 22 juin 2009)**

Madame DUPONT indique que cette réunion a permis d'évoquer les points suivants :

- Le repas des Aînés qui aura lieu le 13 décembre prochain à la Maison des Sports : Choix d'une animation, d'un traiteur, de cadeaux...
- Le plan canicule : il s'agissait non seulement de recenser les personnes âgées qui pourraient être visitées en cas de fortes chaleurs, mais aussi de repérer des « points fraîcheur » où il pourrait être envisagé d'accueillir ces personnes pendant quelques heures.

- Des questions diverses telles que les services à la personne (aide administrative, création d'une borne internet à la mairie ou initiation à l'informatique, commerces de proximité...). Il est également toujours question d'organiser un thé dansant au printemps prochain. Enfin, Monsieur SONNET a proposé d'organiser une mise à niveau concernant le Code de la Route (probablement à l'automne).

Monsieur SONNET indique qu'il a demandé à ce que soient ajoutées sur le site Internet de la commune des informations relatives à la sécurisation des maisons en l'absence des propriétaires et à la mise en garde des habitants de la commune vis-à-vis du démarchage abusif.

Monsieur TROITZKY estime qu'il faudrait reprendre ces informations dans le prochaine FIG ou par affichage, car il craint que les personnes âgées accèdent difficilement à Internet.

Monsieur MAZEREEL propose une communication spécifique par courrier.

## **II – DELIBERATIONS**

### **1- Demandes de Subventions :**

#### **o Association des Parents d'élève pour la kermesse de l'école**

Madame RHONE explique que l'Association des Parents d'Elèves a été contrainte, cette année, de louer des stands et un système de sonorisation.

Ne pouvant faire face à ce type de dépenses, elle a été amenée à solliciter le soutien des collectivités publiques.

La Communauté de Communes a ainsi prêté le système de sonorisation et la commune a été sollicitée pour prendre en charge la location des stands.

Monsieur SONNET demande pourquoi l'association a été contrainte, cette année, de louer une sono.

Madame RHONE précise qu'elle était jusqu'alors prêtée par le Comité des Fêtes mais que finalement cette année c'est la Communauté de Communes qui a prêté son matériel.

Madame RHONE donne lecture de la délibération.

Monsieur VIGOUR précise qu'il ne participe pas au vote, faisant parti de l'Association des Parents d'Elèves.

**Cette délibération N°49/2009 est votée à l'unanimité.**

#### **o Archerie des Goths et Modèles réduits : subvention complémentaire**

Madame RHONE rappelle les critères qui avaient présidé au vote de la subvention annuelle de fonctionnement et notamment la prise en compte du nombre d'adhérent issus de la commune de Gueux. Elle rappelle également qu'il avait alors été précisé que les associations pourraient présenter des demandes de subventions complémentaires pour des projets spécifiques de fonctionnement ou d'investissement.

Dans ce cadre, deux demandes ont été formulées :

- par l'association de Tir à l'Arc « l'Archerie des Goths » pour la prise en charge des frais liés aux déplacements de membres du club dans divers championnats et pour l'achat d'un arc.

Madame RHONE propose de ne retenir que l'achat d'un arc et les frais liés aux déplacements d'une équipe de tireurs, qui représenteront la commune, plutôt que de tireurs individuels qui concourent en leur nom propre.

- par l'association de modélisme « Les Modèles Réduits », pour l'achat d'un barnum, de calicots et bandeaux publicitaires, de boissons et nourritures pour des manifestations et pour la prise en charge de la prime d'assurance responsabilité civile des dirigeants lors des manifestations.

Madame RHONE propose de ne pas retenir les frais de boisson et nourriture.

Monsieur ANGHELOVICI estime que le montant de la prime d'assurance annoncée est élevé, surtout si cette assurance ne couvre que les dirigeants.

Madame RHONE indique que cette remarque a déjà été faite aux membres de l'association par Monsieur DEGODET qui les a reçus. Toutefois, il est possible de leur poser de nouveau la question.

Elle précise également qu'il a d'ores et déjà été indiqué à l'association que la prise en charge de cette prime ne serait faite qu'à titre exceptionnel en 2009.

Madame RHONE donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°50/2009**.

○ **Comité des Fêtes : rétrocession du droit de place de la Brocante**

Madame RHONE rappelle que le Comité des Fêtes ne peut pas percevoir le droit de place directement. La somme est donc encaissée par la mairie qui la reverse au Comité des Fêtes par le vote d'une subvention.

Monsieur DELAVELLE intervient pour indiquer qu'il regrette que la commune se prive d'une recette comme celle-ci.

Une majorité de Conseillers n'est pas d'accord avec ce point de vue et considère que cette recette revient au Comité des Fêtes qui organise la Brocante.

En tout état de cause, Madame RHONE considère que ce débat, s'il doit avoir lieu, ne peut pas concerner l'année 2009 et doit faire l'objet d'une réflexion concertée avec le Comité des Fêtes.

Madame RHONE donne lecture de la délibération qui est adoptée par 1 voix contre (Didier DELAVELLE) et 17 voix pour.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°51/2009**.

**2- Ouverture de crédits pour payer le solde des travaux dans la ZA.**

Madame COLZY indique qu'il s'agit d'une délibération à vocation purement financière et visant à permettre le paiement d'une facture sur le budget de la ZA.

Madame COLZY donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°52/2009**.

**3- Ouverture d'un poste d'agent saisonnier pour la période estivale 2009.**

Madame COLZY indique que la commune a coutume d'employer des agents saisonniers durant l'été pour pallier le départ en congés des agents titulaires et maintenir un effectif stable.

Elle précise que compte-tenu des congés des agents titulaires en 2009, il va être nécessaire de recruter un agent saisonnier qui travaillera pour moitié dans les services administratifs et pour moitié dans le service technique. Sa mission se déroulera entre le 15 juillet et le 15 août 2009.

Il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture d'un poste temporaire, en plus des deux déjà ouverts de façon définitive pour la période estivale.

Madame COLZY donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°53/2009**.

Monsieur TROITZKY, attendu à une autre réunion, est contraint de quitter le Conseil Municipal.

**4- Approbation de la Modification du Plan d'Occupation des Sols de Gueux.**

Monsieur DELAVELLE rappelle que la commune a lancé une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols pour, notamment, modifier l'affectation de la zone UE du POS, afin qu'elle puisse accueillir des projets privés.

Un enquête publique a donc été diligentée et a eu lieu au cours du mois de mai 2009. De nombreux habitants et associations de Gueux ont eu l'occasion de s'exprimer.

Le Commissaire-enquêteur a rendu son rapport fin juin et a donné un avis favorable à la modification du POS.

Monsieur DELAVELLE donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°54/2009**.

**III – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Conseil d'école maternelle du 2 juin 2009**

Madame RHONE résume la réunion dont le sujet principal était la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine. L'école accueillera quand même 83 élèves et ne pourra pas accueillir les enfants ayant moins de 3 ans.

Madame RHONE précise que le Maire a d'ailleurs fait un courrier à l'Inspectrice d'Académie, qui reste aujourd'hui sans réponse. L'Association des Parents d'Elèves a fait également signer une pétition.

Des sorties ont été réalisées notamment à Sept-Saulx.

La kermesse avait pour thème « l'eau ».

Les travaux d'entretien pour l'été sont programmés.

Cinq modules d'aide personnalisée ont été mis en place et ont permis de créer un lien privilégié entre les enfants en difficulté et les adultes en charge des modules. Toutefois, ces modules constituent une surcharge de travail pour les instituteurs mais aussi pour les enfants et posent de gros problèmes de transport pour les familles.

### **2. Conseil d'école primaire du 9 juin 2009**

Madame RHONE indique qu'à l'école primaire, les effectifs restent constants.

Les travaux de peinture ont été réalisés dans 6 classes au cours des vacances de printemps.

Pendant les vacances d'été, la Communauté de Commune a prévu les travaux de réfection de la cour, l'achèvement du préau et le changement des stores.

Le marquage jaune sera également à refaire puisque c'est désormais inscrit dans le règlement intérieur.

La commune de Gueux a candidaté pour le Plan d'Equipement Numérique des Ecoles Rurales et a été retenue. Un investissement de 12 000 € est donc prévu pour équiper l'école et sera subventionné à hauteur de 9 000 € HT par l'Etat.

Pour les modules d'aide personnalisée le constat est le même que pour la maternelle.

Suite à l'évaluation, il apparaît que les résultats de l'école de Gueux sont globalement très bons mais cachent des inégalités.

### **3. Réunions du Syndicat des Eaux de la Garenne des 24 et 25 juin 2009**

Monsieur VIGOUR présente le Syndicat des Eaux de la Garenne qui regroupe 18 communes pour gérer la compétence « eau potable ».

Un contrat d'affermage a été conclu avec la Lyonnaise des Eaux jusque 2017.

Quelques chiffres :

- 134 km de canalisation
- 3570 clients
- 3 forages, 2 sources, 11 réservoirs
- Rendement du réseau : 77,5 % (cahier des charges : 80% en 2017)

Le réseau date des années 30. Il a donc été décidé de procéder au renouvellement d'1% par an (soit 2,7 km).

Le Syndicat des Eaux de la Garenne a donc demandé aux communes de mettre en place la Participation pour Voiries et Réseaux (qui existe depuis 2001 à Gueux).

Les branchements en plomb qui pourraient subsister vont également être supprimés. D'ailleurs, il serait bon de demander aux habitants de la commune ayant encore un tel branchement de le signaler.

A Gueux, le taux de conformité de l'eau est de 100%. En outre, la teneur en chlore va être diminuée puisque l'adjonction de chlore va désormais être faite à plusieurs points du réseau et non plus seulement en tête de réseau.

Le prix de l'eau en 2008 a augmenté de 9,81% par rapport à 2007. Sur une facture moyenne de 512 €, 143 € concernent l'eau potable, le reste concerne l'assainissement.

Une étude du Bassin d'Alimentation de Captage a été menée sur le captage de la Garenne qui a été défini comme étant « prioritaire ».

Cette étude a duré 12 mois et a été financée par l'Agence de l'Eau.

Suite à cette étude, plusieurs mesures ont été décidées, dont :

- La création de zones enherbées dans la vallée de l'Arche, dans les vignes, dans la noue de Gueux
- L'aménagement d'un bassin étanche le long de la RN31
- La réduction de l'utilisation de produits azotés sur les exploitations agricoles
- Le recrutement d'un animateur
- La promotion du désherbage non chimique
- La sécurisation de certaines zones de pompage et notamment celle située en bas de l'Avenue de la Belle-Image.

#### **4. Réunion de la DRASS sur la pandémie de grippe A du 29 juin 2009**

Monsieur SONNET rappelle que cette réunion réunissait les maires et professionnels de santé des 73 communes du territoire « Grippe » N°9. Gueux a été choisi pour être la commune « tête de réseau » sur ce territoire.

Les services de l'Etat craignent une pandémie de grippe avec des virus nouveaux contre lesquels la population n'est pas immunisée.

La DRASS a beaucoup insisté sur l'importance des mesures préventives :

- Port de masques chirurgicaux ou FFP2
- Mesures d'hygiène

Des traitements existent mais ne sont pas efficaces à 100%.

L'élaboration du vaccin s'avère difficile compte-tenu des mutations inattendues qui peuvent se produire.

En cas de pandémie, plusieurs structures devront être mises en place sur le territoire n°9 :

- Un centre de coordination à la Mairie de Gueux
- Un centre de consultation qui pourrait être mis en place dans les locaux de la Communauté de Communes
- Un centre d'hébergement intermédiaire (Lycée agricole de Thillois)
- Un centre de stockage (masques, médicaments, matériel...)

#### **5. Présentation des comptes 2008 de l'ACTIFAAR**

Monsieur SONNET précise que cette réunion avait pour but de voter les comptes 2008 de l'ACTIFAAR qui font apparaître un déficit de 82,83 €.

Il indique également qu'il a été signalé aux membres de l'ACTIFAAR que, dans le cadre de la réalisation du contournement sud de Reims, un centre de fabrication de bitume va être installé à Thillois. Or, pour acheminer les matériaux, des trains s'arrêteront en gare de Muizon, puis emprunteront la RD 26 puis la route intercommunale jusque Thillois.

Ainsi, dès mai 2010, les riverains de la RD 26 verront passer près d'une soixantaine de camions par jour.

Madame COLZY s'inquiète de cette annonce qui va créer d'importantes nuisances aux habitants de Gueux.

De plus amples renseignements vont donc être réclamés.

#### **6. Présentation du plan « Défense 2011 »**

Il s'agissait, lors de cette journée, de réunir les correspondants défense de l'arrondissement à la BA 112 afin de leur présenter le Livre Blanc de la Défense à l'horizon 2011.

Lors de cet exposé, il a été confirmé que la BA 112 fermerait ses portes en 2012 (mais plus d'activité dès l'été 2011).

Le plan de modernisation de la Défense de 2009 à 2014 a ensuite été présenté :

- Présentation de la nouvelle organisation territoriale de la Défense.
- Autorité du Préfet pour solliciter les Armées au profit de la population
- Dans la Marne, 9000 militaires en exercice actuellement. La nouvelle organisation territoriale devrait aboutir à un renforcement de ces effectifs.
- Présentation des 5 axes : anticipation, prévention, dissuasion, protection, intervention

En France, la force opérationnelle compte environ 88 000 hommes et peut atteindre 300 000 hommes en 6 mois si nécessaire.

Chaque jour 5000 personnes sont en alerte et 10 000 peuvent être placées en appui auprès des populations civiles.

#### 7. **Modification de la fermeture de l'Avenue de la Belle-Image-**

Madame COLZY indique que la fermeture de l'Avenue de la Belle-Image a été remontée à hauteur du carrefour avec l'Avenue de la Gare. Elle précise que cette mesure est temporaire et ne durera que pendant la durée de l'étude actuellement menée par les services de l'Etat dans le cadre de leur contrat d'assistance à la Mairie. Cette étude devrait aboutir avant la fin de l'été.

Monsieur DELAVELLE regrette que, face au manque de civisme d'une minorité de personnes, il faille prendre des mesures aussi restrictives. Il ajoute qu'il considère que le blocage de la rue n'est pas une solution satisfaisante.

Plusieurs élus estiment que c'est aussi le rôle de la gendarmerie d'intervenir pour limiter la vitesse dans la commune. Ils proposent que le Maire saisisse la gendarmerie pour qu'elle prenne des mesures dans ce sens.

Il est également proposé de tester dès maintenant un système de chicanes dans l'Avenue de la Belle-Image.

#### 8. **Questions diverses**

Monsieur DELAVELLE rappelle qu'une réunion publique aura lieu le 21 juillet 2009 à 18h30 en mairie de Gueux pour une présentation du diagnostic PLU.

Il précise également que ce diagnostic est consultable en mairie.

Madame COLZY clôt le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

#### **N°49/2009 – Vote d'une subvention à l'Association des Parents d'Elèves de Gueux pour la kermesse des écoles.**

Madame RHONE, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, rappelle que l'Association des Parents d'Elèves de Gueux a activement participé à l'organisation de la kermesse des écoles du 28 juin 2009.

Cette manifestation constitue un temps fort de l'année scolaire et permet aux élèves, instituteurs et parents d'élèves de se réunir pour clore l'année dans un esprit de convivialité.

Afin que, cette année, cette journée se déroule au mieux, l'Association des Parents d'Elèves a été amenée à emprunter un système de sonorisation et à louer des stands, ce qui constitue des dépenses imprévues auxquelles l'Association ne peut pas faire face.

La Communauté de Communes Champagne-Vesle a prêté un système de sonorisation et il est proposé que la Commune de Gueux prenne en charge la location des stands.

Monsieur Nicolas VIGOUR, Membre de l'Association des Parents d'Elèves, ne participe pas au vote.

Aussi, compte-tenu de l'intérêt communal, voire intercommunal, de la kermesse des écoles de Gueux-Thillois-Vrigny,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour,

DECIDE d'attribuer une subvention à l'Association des Parents d'Elèves de Gueux-Thillois-Vrigny correspondant à la prise en charge de la location de 14 stands pour la kermesse des écoles.

La subvention sera ajustée en fonction des dépenses effectivement réalisées et ne sera donc versée que sur présentation de justificatifs de dépenses.

#### **N°50/2009 – Vote d'une subvention complémentaire aux Associations « Archerie des Goths » et « Modèles Réduits »**

Madame RHONE, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, rappelle que lors du vote des subventions aux associations, il avait été prévu que, outre la subvention annuelle de fonctionnement, il était possible de voter des subventions complémentaires pour des projets exceptionnels de fonctionnement ou d'investissement.

Madame RHONE indique que les associations suivantes ont sollicité le soutien financier de la Mairie

- Association de tir à l'arc, « l'Archerie des Goths » pour :
  - La participation d'une équipe de 4 tireurs au Championnat de France, pour 700 €
  - L'achat d'un arc pour 640 €
- Association de modélisme « Les Modèles Réduits » pour :
  - L'achat d'un barnum pour l'organisation de manifestations, pour 227 €
  - L'achat de bandeaux publicitaires aux couleurs de l'association et de la commune, pour 200 €
  - La prise en charge à titre exceptionnel de l'assurance responsabilité civile des dirigeants lors des manifestations, pour 183 €

Compte tenu de l'importance de soutenir et d'encourager l'essor des associations locales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- à l'Association « Archerie des Goths », une subvention exceptionnelle correspondant à la prise en charge par la commune des frais liés à la participation d'une équipe de 4 tireurs aux Championnats de France et à l'achat d'un arc.
- à l'Association « Modèles Réduits », une subvention exceptionnelle correspondant à la prise en charge par la commune des frais liés à l'achat d'un barnum, de bandeaux publicitaires et au paiement de la prime d'assurance 2009.

Ces subventions seront ajustées en fonction des dépenses effectivement réalisées et ne seront donc versées que sur présentation de justificatifs de dépenses.

#### **N°51/2009 – Autorisation d'ouverture de crédits BROCANTE du 1<sup>er</sup> Mai 2009.**

Suite à la brocante du 1<sup>er</sup> Mai 2009, organisée par le Comité des Fêtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre et 17 voix pour,

#### **DECIDE**

de procéder aux ouvertures des crédits sur le budget de l'exercice 2009 :

⇒ En RECETTES

**Compte 7336**            **4110 €**    Droits de Place

⇒ En DEPENSES : (sous forme de subvention au Comité des Fêtes)

**Compte 6574**            **4110 €**    Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé  
Ligne Comité des Fêtes

#### **N°52/2009 – Ouverture de crédits pour payer le solde des travaux dans la ZA**

Madame COLZY, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, indique que la réception du Décompte Général et Définitif du marché passé avec l'entreprise SOLOTRA pour l'aménagement de trottoirs et de bordures dans la Zone Artisanale de Gueux a fait apparaître un solde de travaux non réglés pour un montant total de 2 485, 52 €.

Cette dépense n'ayant pas été prévue lors du vote du Budget Primitif de la ZA, il convient désormais de rechercher des ressources complémentaires pour payer ces travaux.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à souscrire un emprunt d'un montant total de 2 486 € correspondant au montant du solde figurant sur le DGD adressé par SOLOTRA.
- DECIDE LA MODIFICATION DES CREDITS BUDGETAIRES comme suit :
  - dépenses de fonctionnement, Chapitre 011-compte 605 : 2 486 euros
  - recettes de fonctionnement, Chapitre 042-compte 7133: 2 486 euros
  - dépenses d'investissement Chapitre 040- compte 3355 : 2 486 euros
  - recettes d'investissement Chapitre 16-compte 1641 : 2 486 euros

**N°53/2009 – Ouverture d'un poste d'agent saisonnier pour la période estivale 2009.**

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3/2ème alinéa ;

Vu les nécessités du service pour la saison estivale 2009,

Sur le rapport de Madame COLZY, 2ème Adjointe au Maire, il est proposé aux Conseillers, l'ouverture d'un poste d'« agent saisonnier » non titulaire pendant la période allant du 15 juillet au 15 août 2009.

Cet agent assurera les fonctions, d'une part d'agent des services administratifs pour une durée horaire hebdomadaire de 18 heures, et d'autre part d'agent des services techniques de voirie pour une durée horaire hebdomadaire de 17 heures. Il effectuera donc au total une durée hebdomadaire de service de 35 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut de l'échelon 1 de l'ECHELLE III.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE:

- l'ouverture d'un poste d'« agent saisonnier » non titulaire pendant la période estivale 2009, du 15 juillet au 15 août 2009. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- d'habiliter Madame COLZY à recruter l'agent et, à ce titre, à conclure un contrat d'engagement.

**N°54/2009 – Approbation de la Modification du Plan d'Occupation des Sols de Gueux**

Monsieur DELAVELLE, 4ème Adjoint au Maire, rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gueux, les principales options, orientations et règles que contient le projet de modification du POS valant PLU.

- VU le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-13 et L. 123-19
- VU la délibération du conseil municipal n°47/2008, en date du 21 avril 2008, prescrivant la procédure de modification du POS valant PLU;
- VU l'arrêté du maire en date du 24 mars 2009 soumettant à enquête publique le projet de modification du POS valant PLU ;
- VU la décision du 26 février 2009 du président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne désignant Madame Danièle BENOIT en qualité de commissaire enquêteur ;
- VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DELAVELLE et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE d'approuver la modification du POS valant PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière mesure de publicité.**